

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2023

17 mai 2023, en visioconférence

Nom	Club ou organisme
Sébastien Arcand	Conseil d'administration SFQ, administrateur indépendant
Daniel Bernier	Club sportif Appalaches
Pierrot Bernier	Corporation des événements d'hiver de Québec
Paule Bertrand	Conseil d'administration SFQ, Club Nordique Mont-Sainte-Anne
François Boily	Skibec Nordique
Claude Alexandre Carpentier	Permanence SFQ, indépendant
Nathalie Chevrette	Permanence SFQ, indépendant
Caroline Forest	Club Skinouk
Liliane Gagnon	Conseil d'administration SFQ, Club Léviski La Balade
André Goulet	Conseil d'administration SFQ, administrateur indépendant
Francis Henrichon	Club Défi TM
Ricardo Izquierdo	Indépendant
Louis Lamarre	Conseil d'administration SFQ, Traversée des Laurentides
Valérie Lavoie	Club de ski de fond Rouge et Or
Karine Marquis	Club Léviski La Balade
Alain Nicolle	Nakkertok Nordique
Patrice Petelle	Conseil d'administration SFQ, Club de ski de fond Montériski
René Pomerleau	Conseil d'administration SFQ, Club de ski de fond du parc du Mont-Orford
Stéphane Provost	Club de ski de fond Montériski
Daniel Roch	Club Fondeurs-Laurentides
Charles Olivier Saint-Jean	Club de ski de fond du parc du Mont-Orford
Maurice Samm	Chelsea Nordique

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 02 par Patrice Petelle, président de Ski de fond Québec.

2. Constatation du quorum

Le président Patrice Petelle vérifie, constate et confirme qu'il y a quorum. Le quorum doit être composé d'un minimum de 10 membres associatifs présents en règle.



3. Désignation de la présidence d'assemblée

Il est proposé par Patrice Petelle (président de Ski de fond Québec) et appuyé par Louis Lamarre (Traversée des Laurentides) de nommer Charles-Olivier Saint-Jean président d'assemblée.

La proposition est adoptée, sans opposition.

4. Désignation de la ou du secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Patrice Petelle (président de Ski de fond Québec) et appuyé par Pierrot Bernier (Corporation des courses de ski de fond de Québec) de nommer Nathalie Chevrette secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée, sans opposition.

5. Mot d'ouverture et mise en contexte

Patrice Petelle (président de Ski de fond Québec) relate le contexte de la révision, de l'abrogation et de la refonte des Règlements généraux 2023 de Ski de fond Québec. Cette révision a été imposée aux fédérations sportives par le Gouvernement du Québec afin de se conformer au Code de gouvernance des OBNL de sport et de loisir.

De plus, en révisant les Règlements généraux, Ski de fond Québec a revu ses lettres patentes qui étaient désuètes. Un projet de modification a été préparé.

Les Règlements généraux 2023 de Ski de fond Québec sont en vigueur et publics depuis le 17 janvier 2023. Ils ont été adoptés par le conseil d'administration. Le but de cette assemblée est de les ratifier. Ils seront soumis au vote et la décision sera à la majorité simple, soit 50% + 1. Les lettres patentes doivent également être ratifiées par cette assemblée et par une majorité des 2/3 des voies.

6. Questions et réponses sur les Règlements généraux

Les questions reçues ont été répondues en cours d'assemblée. Aucune question supplémentaire n'a été posée par le parquet.

Au lieu de soumettre l'assemblée à un processus d'élection, le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Club de ski de fond du parc du Mont-Orford) demande à l'assemblée présente s'il y a des personnes qui s'opposent à ratifier les Règlements généraux 2023 de Ski de fond Québec à l'assemblée générale extraordinaire. S'il y a opposition, il y aurait processus d'élection. Aucune opposition provenant de l'assemblée n'est manifestée.



Le président d'assemblée constate et déclare que l'assemblée ratifie à l'unanimité les Règlements généraux 2023 de Ski de fond Québec qui leur ont été présentés. Ceux-ci sont adoptés sans opposition.

La rencontre se poursuit au point 12.

7. Élection d'une présidence d'élection

Aucune discussion, ni action pour ce point.

8. Élection de deux scrutateurs

Aucune discussion, ni action pour ce point.

9. Ouverture du processus de vote pour la ratification des Règlements généraux

Aucune discussion, ni action pour ce point.

10. Fermeture du processus de vote pour la ratification des Règlements généraux

Aucune discussion, ni action pour ce point.

11. Vérification de la conformité du vote et dévoilement les résultats

Aucune discussion, ni action pour ce point.

12. Présentation de la modification des lettres patentes

Claude Alexandre Carpentier, directeur général de Ski de fond Québec, présente les lettres patentes de 1995 et souligne les modifications qui doivent être apportées. Le projet de modification des lettres patentes est présenté.

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Club de ski de fond du parc du Mont-Orford) demande à l'assemblée s'il y a des commentaires face à cette demande de modification. Aucun commentaire sur les modifications proposées.

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Club de ski de fond du parc du Mont-Orford) demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui s'opposent à ratifier le projet de modification des lettres patentes. Aucune opposition provenant de l'assemblée.

Le président d'assemblée constate et déclare que l'assemblée ratifie à l'unanimité les modifications proposées des lettres patentes de Ski de fond Québec. Celles-ci sont adoptées sans opposition.

13. Ouverture du processus de vote pour la ratification des modifications aux lettres patentes

Aucune discussion, ni action pour ce point.



14. Fermeture du processus de vote pour la ratification des modifications aux lettres patentes

Aucune discussion, ni action pour ce point.

15. Vérification de la conformité du vote et dévoilement des résultats

Aucune discussion, ni action pour ce point.

16. Mot de la fin

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Club de ski de fond du parc du Mont-Orford) remercie les membres réunis en assemblée pour leur intérêt envers la vie démocratique de la fédération et pour leur appui.

Patrice Petelle (président de Ski de fond Québec) remercie les membres présents d'avoir participer à cet événement démocratique ainsi que les membres du conseil d'administration et le comité qui ont travaillé sur la refonte des règlements et des lettres patentes.

17. Levée de l'assemblée

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (Club de ski de fond du parc du Mont-Orford) lève l'assemblée générale extraordinaire à 19 h 40.

5 juin 2023

Date



Nathalie Chevette

Secrétaire d'assemblée

